



13 septembre 2016

Fonctionnaires : on avance enfin ?

Le 8 septembre s'est tenu le conseil paritaire, instance chargée des textes réglementaires relatif au statut des fonctionnaires d'Orange.

Une direction (enfin) à l'écoute ?

Suite à nos incessantes revendications en conseils paritaires et aux nombreuses actions de la fédération SUD auprès de la direction, des parlementaires et du ministère de tutelle, la direction s'est engagée sur trois points importants :

- Transfert d'une partie des primes (du complément salarial) en points sur l'indice réel;
- Révision des grilles indiciaires de tous les niveaux pour être au moins égales à celles de la Fonction Publique;
- Ouverture de négociation dès fin septembre sur la situation de discrimination des fonctionnaires restés sur leur grade de reclassement.

Transfert de primes : c'est parti !

Un des rares points positifs de l'accord "Parcours Professionnel Carrières et Rémunération" de la Fonction Publique, non signé à juste titre par la majorité des organisations syndicales fin 2015, va être transposé aux fonctionnaires d'Orange.

* **Phase 1** : un premier transfert indemnitaire/ indiciaire dès le 1/1/2017.

Principe : rajout de 6 points sur l'indice réel (pris sur le complément salarial) pour les grades de classification et de reclassement des catégories B (II.1 à II.3) et C (I.2 à I.3) et rajout de 9 points sur l'indice réel pour les catégories A (III.1 à IV.2).

Ce transfert sera réalisé en garantissant la rémunération nette de chaque fonctionnaire concerné-e (ajustement du complément salarial de telle sorte que l'augmentation des cotisations sociales n'impacte pas la rémunération nette du fonctionnaire à la date d'application du transfert).

* **Phase 2** : une évolution des échelles indiciaires des catégories A, B et C pour une mise en application au 1/1/2018. L'objectif est d'amener les indices terminaux des grilles appliquées à Orange, à minima au même niveau que ceux de la Fonction Publique. Lors de cette seconde phase, de nouveaux transferts indemnitaires/indiciaires pourront être effectués.

Nous avons réclamé une négociation globale sur la totalité du dispositif. Refus de la direction pour la 1ère phase qui sera une décision unilatérale. Pour la seconde phase, la direction s'engage sur une concertation ! Pour SUD, vigilance et détermination s'imposent afin que l'ensemble du personnel bénéficie de ces mesures.

Reclassés-es : le bout du tunnel ?

La direction s'était engagée à ouvrir des négociations pour les salarié-es reclassées. Nous avons été entendus : la réunion d'ouverture des négociations aura lieu le 27/09. Victoire ? Encore trop tôt pour le dire...

SUD se bat depuis la réforme des classifications pour que la discrimination des fonctionnaires ayant gardé leur grade de reclassement soit reconnue. SUD sera là pour revendiquer leurs droits et la réparation du préjudice subi.